

REGLES DE FONCTIONNEMENT DES PÔLES



Course d'Orientation
Fédération Française



Edition
2018-2020

FFCO
Commission Haut-Niveau

SOMMAIRE

CONDITIONS D'ACCES AUX POLES ESPOIR, FRANCE JEUNE, FRANCE.	3
REGLEMENT DES POLES	4
CAHIER DES CHARGES - POLE ESPOIR	7
CAHIER DES CHARGES - POLE FRANCE JEUNE	8
CAHIER DES CHARGES - POLE FRANCE	9

CONDITIONS D'ACCES AU POLE ESPOIR (Fontainebleau)

- Appartenir au groupe France – 18 ou avoir été pré - sélectionné pour les sélections du GF-18 ou faire partie des 20 meilleurs au CN de sa catégorie d'âge ou sur potentiel.
- Avoir un bon niveau scolaire.
- Etre motivé pour mener à bien le double projet (sportif et scolaire)

Sur proposition de la direction technique nationale, présenter sa candidature pour l'entrée en pôle espoir en envoyant au responsable du pôle « espoir » pour le 30 avril de l'année en cours :

- les bulletins de l'année scolaire précédente et l'année en cours ;
- le cahier d'entraînement et les résultats sportifs
- le cursus scolaire envisagé
- une lettre de motivation personnelle du jeune sportif, une lettre de présentation du président du club.

Dans le courant du mois de mai, le comité de sélection présidée par le DTN se réunit pour sélectionner les sportifs dont le niveau ou potentiel et la motivation sont satisfaisants pour entrer en pôle espoir et progresser régulièrement.

Cette admission sera entérinée :

- si le jeune sportif satisfait à l'entretien en présence des parents, avec le responsable du pôle et de la structure d'accueil éventuellement.
- si la commission d'évaluation du dossier scolaire de l'établissement dans lequel le jeune sportif sera scolarisé juge son niveau suffisant.
- si le sportif signe le contrat d'objectif personnalisé du pôle et les différents règlements intérieurs des structures d'accueil et établissements scolaires.

CONDITIONS D'ACCES AU POLE FRANCE Jeune (CLERMONT-FERRAND)

- Etre inscrit sur les listes ministérielles et / ou être en groupe France junior.
- être en progression (avis des entraîneurs responsables des groupes France, du pôle espoir, de SLE ou de club).
- Avoir un bon niveau scolaire, et envisager des études post-Bac compatibles avec la charge d'entraînement de haut-niveau du pôle France Jeune.

Sur proposition de la direction technique nationale, présenter sa candidature pour l'entrée en pôle France Jeune en envoyant au responsable du pôle France Jeune pour le 30 avril de l'année en cours :

- le cahier d'entraînement
- la fiche de candidature du pôle France Jeune (à demander au responsable du pôle), les résultats sportifs, le projet d'études supérieures.

Dans le courant du mois de mai, le comité de sélection présidé par le DTN se réunira pour sélectionner les sportifs dont le niveau sportif et la motivation sont jugés satisfaisants et permettront d'atteindre les objectifs qui seront fixés avec le responsable du Pôle France Jeune.

Cette admission sera entérinée :

- s'il s'engage dans un projet d'études supérieures, professionnel ou de formation lui permettant un entraînement de haut-niveau.
- si le sportif signe le contrat d'objectif personnalisé du pôle et les différents règlements intérieurs des structures d'accueil et établissements d'études supérieures.

CONDITIONS D'ACCES AU POLE FRANCE Loire (Saint-Etienne)

- Etre inscrit sur les listes ministérielles
- **être en progression (avis des entraîneurs responsables des groupes France, autres pôles ou SLE)** et réaliser de bonnes performances aux EYOC et JWOC.
- Avoir un bon niveau scolaire et obtenir l'aménagement de ses études (INSA Lyon).

Sur proposition de la direction technique nationale, présenter sa candidature pour l'entrée au pôle France, en envoyant au responsable du pôle France Loire pour le 30 avril de l'année en cours :

- ses résultats scolaires / universitaires
- le cahier d'entraînement et les résultats sportifs
- le projet d'études et professionnel.
- la fiche de candidature du pôle France (à demander au responsable du pôle France)

Après les JWOC, le comité de sélection présidé par le DTN se réunira pour sélectionner les sportifs dont le niveau sportif et la motivation sont jugés satisfaisants et permettront d'atteindre les objectifs qui seront fixés avec le responsable du Pôle France.

Cette admission sera entérinée :

- s'il est admis à l'INSA Lyon en bénéficiant des aménagements pour SHN.
- si le sportif signe le contrat d'objectif personnalisé du pôle et les différents règlements intérieurs de la structure d'accueil du sportif.

Pour toute information complémentaire sur un des pôles en particulier, prendre contact avec le coordonnateur responsable du pôle:

Olivier COUPAT - CTS - Responsable Pôle France Loire

olivier.coupat@ffcorientation.fr

Simon LEROY - CTS - Responsable Pôle France Jeune Clermont-Ferrand

simon.leroy@ffcorientation.fr

André HERMET - CTS - Responsable Pôle Espoir Fontainebleau

andrehermet@aol.com

REGLEMENT DES POLES FRANCE & ESPOIR

Article 1 - Objet

Ce document fixe le cadre général organisant l'action des Pôles, structures du Projet de Performance Fédéral validées et reconnues par le ministère des sports pour la période 2018-2020.

Article 2 – Durée et date d'application

Les règles relatives aux conditions de fonctionnement des Pôles sont valables pour une durée de douze mois correspondant à l'année scolaire.

Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Article 3 – engagement du sportif

Chaque sportif intégrant un Pôle de la FFCO s'engagera par la signature d'un contrat d'objectif personnalisé. Ce contrat sera signé des parents pour les mineurs, du président du club, de la ligue et du Directeur Technique National représenté par le CTS responsable du Pôle.

Article 4 – double projet

Les orienteurs candidats aux Pôles doivent avoir un projet de formation scolaire, universitaire ou professionnel et un projet de haut-niveau sportif. Le projet d'études doit être compatible avec la charge d'entraînement de haut-niveau de chacun des Pôles. La Direction Technique Nationale apporte son assistance dans ces deux domaines, en particulier dans l'aménagement des études pour favoriser l'entraînement de haut – niveau.

Article 5 – obligation de présence

Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées par les entraîneurs du pôle, la présence aux cours inhérents à la formation pour laquelle l'orienteur s'est engagé est obligatoire, de même qu'à toutes les actions (entraînements, compétitions) prévues par le Pôle.

Article 6 – résultats scolaires et comportement.

En cas de résultats scolaires insuffisants, travail « laissant à désirer » ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, l'orienteur ne serait pas autorisé à participer aux déplacements du Pôle prévus au calendrier.

Article 7 – Projet de Performance Fédéral

Le fonctionnement des Pôles s'inscrit dans le cadre de la politique de haut niveau de la Fédération Française de Course d'Orientation défini dans le projet de performance fédéral. Ainsi, toute action fédérale de haut niveau (compétitions, stages des groupes et équipes de France...) a priorité respectivement sur celle à l'initiative des Pôles puis des groupes haut niveau des ligues, puis des clubs ou de l'orienteur lui-même.

Article 8 – responsabilité de l'entraînement

L'entraînement est placé sous la responsabilité des cadres techniques d'état, responsables et entraîneurs des Pôles qui en déterminent les modalités.

Article 9 – objectif sportif et programme de la saison

L'admission dans un Pôle induit une exigence de résultats sportifs de haut niveau. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle le coureur est appelé à défendre les couleurs de la France ou de la Fédération Française de Course d'Orientation, constitue un objectif de préparation ; il ne peut s'y soustraire.

Le reste du calendrier sportif est constitué par l'ensemble des autres compétitions. Il est néanmoins déterminé par les entraîneurs des Pôles en liaison avec l'intéressé, son club et le responsable du groupe haut niveau de la ligue auquel appartient le jeune sportif, afin d'en maintenir la cohérence et de préserver harmonieusement les périodes de récupération nécessaires.

Article 10 - choix des circuits de compétitions

Les entraîneurs des Pôles sont responsables du choix des circuits sur lesquels sont engagés les orienteurs dans toutes les compétitions individuelles.

Dans les cas des championnats interclubs, des épreuves de relais, des compétitions à étapes, c'est le club qui effectue ce choix dans l'intérêt de ses équipes et de ses sportifs.

Article 11 - entraînement en club

Afin de garder le contact avec le club ou lorsque les conditions de fonctionnement le nécessitent, les orienteurs sont remis à la disposition de leur club sur proposition des entraîneurs du Pôle et doivent participer à ses activités conformément à leurs consignes. Le club est informé de ces situations particulières.

Article 12 - représentativité

Les orienteurs admis au Pôle concourent pour compte de leur club. Néanmoins, l'appartenance au Pôle peut être citée dans le cas de compétition à son initiative, ils en portent alors l'équipement.

Article 13 - modalités de déplacement

Tout déplacement (compétitions, stages...) organisé par le Pôle est envisagé avec des modalités de voyage et d'hébergement identiques pour l'ensemble des membres composant le groupe.

Toute dérogation devra être sollicitée auprès du responsable du pôle, au moins 15 jours avant la date de départ (ou au moment où celle-ci est connue). Si elle est accordée, son bénéficiaire se chargera d'organiser son propre transport, qui sera à sa charge.

Article 14 - prise en charge financière

Lorsque les actions (stages, compétitions) sont à l'initiative des Pôles, ceux-ci en assurent l'organisation et le financement, en dehors des inscriptions aux compétitions fédérales pour lesquelles les coureurs sont inscrits par et au nom de leur club (classement national).

Lors des déplacements sur les courses fédérales, une note de frais sera adressée aux clubs des orienteurs afin de rembourser les Pôles d'une partie des frais engagés.

En fonction des subventions allouées par les collectivités territoriales, chaque Pôle établit sa propre prise en charge financière vis-à-vis des sportifs. La DTN veillera à une cohérence inter-pôles dans la prise en charge financière.

Article 15 – financement des pôles

Pour tous les Pôles, France et Espoir, afin de participer aux coûts financiers engendrés par les entraînements (cartes, matériel, carburant...) et les compétitions de préparation, une participation financière de **210 € par orienteur et par année scolaire** est demandée aux coureurs. Celle-ci peut être répartie entre la famille, le club, le comité départemental.

Pour le Pôle Espoir, la ligue dans laquelle est implantée géographiquement le pôle espoir ne peut subvenir seule à l'intégralité du financement de la structure. Une aide financière est demandée aux autres ligues, dans lesquelles sont licenciés les sportifs au 1^{er} janvier de l'année scolaire en cours. La participation financière s'élève à 270 € par sportif et par année scolaire.

Article 16 – maintien et sortie de Pôle

Après son admission dans un Pôle, l'orienteur dispose de deux saisons consécutives pour satisfaire aux conditions d'accès des différents groupes France selon son âge ou faire des progrès jugés suffisants par la direction technique nationale. Faute de quoi, il devra quitter le Pôle.

Et dans tous les cas, un sportif ne pourra rester en Pôle s'il ne respecte pas son contrat d'objectif personnalisé, établi en début d'année en commun accord avec le responsable du pôle.

Si un orienteur ne remplit plus les conditions de maintien dans le groupe France de sa catégorie, il dispose d'une saison afin d'y revenir. S'il n'y parvient pas, il ne sera pas repris au Pôle.

En cas de résultats sportifs insuffisants, de préparation sportive « laissant à désirer » ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, l'orienteur ne serait pas maintenu au Pôle la saison suivante.

En cas de manquement grave ou répétitif et après avoir été entendu par le Directeur Technique National ou son représentant, la sanction d'exclusion du pôle pourrait être prise sans délai.

Article 17 – suivi médical réglementaire

Les orienteurs des Pôles doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires ainsi qu'au suivi médical et para médical organisé au sein du pôle sous la responsabilité du médecin du Pôle.

Article 18 – lutte antidopage

Conformément à l'esprit de la règle VI de la Charte du Sportif de Haut Niveau, les sportifs admis en Pôle s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation, de substances ou de méthodes interdites, ni en détenir, conformément aux 2 listes en vigueur. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de se soumettre à tous les contrôles de lutte contre le dopage ainsi qu'à toute action de prévention à l'initiative de la FFFCO, de la structure Pôle, du mouvement sportif ou de l'Etat.

De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer de l'alcool, du tabac ou de la drogue (quelle qu'en soit la nature).

Article 19 -

Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort du Directeur Technique National de la FFCO.



CAHIER DES CHARGES « POLE ESPOIR de FONTAINEBLEAU »

	CAHIER DES CHARGES « POLE ESPOIR de FONTAINEBLEAU »	
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence (jeunes, juniors)	Accès au haut-niveau : entraînement régulier – acquisition culture du haut niveau Entrer en groupe France - de 18ans ou junior. Préparation aux compétitions de référence : championnats de France, championnat d'Europe jeunes, du monde junior, coupe d'Europe junior
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sélectionné en groupe France et Equipe de France (- de 18 et junior)
	Coordonnateur : → statut, tutelle, ...	CTR Ile de France
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	1 CTS assisté d'un entraîneur adjoint (Diplôme d'état), d'un préparateur mental.
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Nombre de 6 à 12 – de 15 à 20 ans Hors liste et liste « sportifs espoir », Jeunes ayant été détectés par les entraîneurs nationaux, motivés pour s'engager dans le HN (entretien) - bon dossier scolaire -
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO dans un rayon de 30 min (forêt de Fontainebleau), Terrain naturel ou engazonné de proximité, piste d'athlétisme - Salle de musculation – salle ou bureau pour entretien –
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget : 45 000 € Financement : DRDJSCS IF, Région IF, Association des pôles, FFCO, familles, Ligues extérieures
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	44 semaines par an – 6 à 10 séances par semaine – 8 à 16 heures semaines
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Coordonnateur du pôle responsable du suivi du double projet scolaire et sportif en liaison avec les familles, les établissements scolaires et les entraîneurs des clubs. Scolarité avec horaires aménagés et soutien scolaire.
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	1 plateau technique CNSD (médecin, infirmière, 1 psychologue) – Suivi médical réglementaire -
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	Accès facilité à 1 kinésithérapeute, 1 diététicienne, 1 psychologue, 1 podologue, médecin du sport pour consultation -





CAHIER DES CHARGES « POLE France JEUNE de CLERMONT-FERRAND »

Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence (jeunes)	Entraînement de haut – niveau : entraînement quotidien à bi - quotidien, Préparation aux compétitions intermédiaires : FISU (tous les 2 ans), Coupes du monde Préparation aux compétitions de références : JWOC (18-20 ans), WOC (à partir de 21 ans)
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	→ SE, SCN, SHN ou niveau proche des derniers juniors sélectionnés aux épreuves de sélection (jeunes détectés tardivement à potentiel) → sélectionnés en groupe France et équipe de France junior et senior. Résultats dans le top 30.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences	1 CTN coordonnateur et entraîneur, assisté d'un préparateur physique, d'un préparateur mental, et d'une aide logistique (pose)
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention, ...	
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques, et recrutement sportifs	Nombre : de 6 à 12 sportifs, entre 18 et 23 et +. SE, SCN, SHN – Recrutement national Etudes compatibles (avec aménagement) avec la charge d'entraînement.
Eléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Installations spécifiques : cartes de CO dans un rayon de 45 min (mutualisations cartes avec autres structures) - terrain naturel ou engazonné de proximité ou piste d'athlétisme Salle de musculation – salle ou bureau pour réunion, entretiens d'analyse technique
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget : 45 000 € Financement : DRJSCS ARA – Région ARA – FFCO – Sportifs
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	Au moins 35 semaines par an – 4 à 6 séances par semaine – 6 à 12 heures semaines
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	CTN coordonnateur et référent suivi socio-pro (DTN)
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Plateau technique médical CHU Clermont - Ferrand
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	1 kinésithérapeute, et 1 médecin de suivi régulier. Accès facilité psychologue, diététicien, podologue, dentiste, cardiologue,





CAHIER DES CHARGES « POLE France LOIRE »

Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence (jeunes)	Entraînement de haut – niveau Préparation aux championnats du Monde (senior), championnat d’Europe (senior) jeux mondiaux et compétitions intermédiaires (CMU, WCup)
	Indicateurs de résultats → niveau de recrutement des sportifs → niveau sportif attendu à l’issue de la formation sportive au sein de la structure.	SHN - SCN Sélectionné en équipe de France senior Résultats attendus : de top 20 à médaille d’or.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences	Un CTN coordonnateur et entraîneur assisté, d’un préparateur physique, d’un préparateur mental, d’un technicien poseur et d’un second entraîneur pour suppléer.
	Encadrement → qualification, conditions d’intervention, ...	
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement, ...	Entre 6 et 14 – à partir de 20 ans, selon le niveau de performance et d’entraînement. Recrutement national : Sportifs SHN, SCN sélectionnés en GF junior et senior.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO de haut niveau dans un rayon de d’1heure à 1h30 (depuis le lieu d’études) Terrain naturel ou engazonné de proximité - Salle de musculation – salle ou bureau pour entretien
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget : 55 000 € Financement : DRJSCS ARA – Conseil départemental Loire - Région ARA – FFCO – Sportifs
	Volume d’entraînement → nombre d’heures par semaine, nombre de semaines, ...	46 semaines par an. Entre 12 et 30 heures par semaine.
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Relations du responsable du pôle France avec les référents haut niveau des structures universitaires, et de la DRDJCS. Aménagement des études supérieures. Emplois aménagés pour les meilleurs orienteurs. Accompagnement de la DTN
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation, ...	Plateau technique médical (médecin du sport, infirmière, psychologue) – lieu de la SMR et consultations (maladies, blessures)
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique → responsables, organisation, volume, ...	2 Kinésithérapeutes, accès facilité pour psychologue, diététicien, podologue, dentiste, cardiologue.

